

QUESTIONNAIRE AÉRODROME BORDEAUX-LÉOGNAN-SAUCATS

PISTES ET INFRASTRUCTURES

1/ Extension de la piste

Demandée par certains utilisateurs pour permettre l'accueil d'aéronefs de plus grande taille (type business jets), l'extension de la piste de décollage / atterrissage de l'aérodrome (800m actuellement) n'est pas souhaitée par les élus de la CCM car cela induirait d'augmenter le trafic localement généré par l'aérodrome et augmenterait l'artificialisation du site. Êtes-vous :

- Favorable à l'extension de la piste
- Défavorable à l'extension de la piste

2/ Éclairage des pistes

Certains utilisateurs souhaiteraient pouvoir recourir à l'éclairage nocturne des pistes afin d'élargir les plages de vol possible en fonction des saisons (hiver) et de la météo (brouillard...). Les élus de la CCM souhaitent limiter strictement le recours à un simple balisage lumineux des pistes liés aux stricts besoins de sécurité. Êtes-vous :

- Favorable à une large utilisation de l'éclairage de nuit pour permettre d'élargir les créneaux d'ouverture
- Défavorable à une large utilisation de l'éclairage de nuit et à l'élargissement des horaires de vol

3/ Patrimoine bâti

La CCM a hérité de la propriété et de la responsabilité sur le patrimoine bâti (hangars, etc.) occupé par divers occupants et utilisateurs, soumis au régime juridique des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public. Ce patrimoine est vétuste et en partie dégradé et va nécessiter d'importants investissements de remise en état. Un diagnostic technique précis est en cours de réalisation. Dans le respect des procédures réglementaires à mettre en œuvre (appels à manifestation d'intérêt, critères et jury de sélection), la CCM envisage de ne pas reconduire les AOT de certains occupants en cas de bâti dangereux ou d'investissement trop importants à réaliser à la charge de la collectivité. Êtes-vous :

- Favorable à la non-reconduction de certaines AOT lorsque cela est nécessaire
- Défavorable à la non-reconduction des AOT des occupants actuels de l'aérodrome

ACTIVITÉS NOUVELLES À DÉVELOPPER

4/ Concernant le développement sur l'aérodrome d'activités économiques liées à la filière « drones » (développement, essai et formation) non génératrices de pollution sonore et environnementale, êtes-vous :

- Favorable au développement de ces activités
- Défavorable au développement de ces activités

5/ Concernant le développement sur l'aérodrome d'activités de formations de pilotage basées sur des avions bas carbone et silencieux, êtes-vous :

- Favorable au développement de ces activités
- Défavorable au développement de ces activités

6/ Concernant le développement d'activités de maintenance et services à l'écosystème aéronautique, vous êtes :

- Favorable au développement de ces activités
- Défavorable au développement de ces activités

7/ Concernant le développement d'activités de type tourisme d'affaire sur l'aérodrome, êtes-vous :

- Favorable au développement de ces activités
- Défavorable au développement de ces activités

8/ Concernant le développement d'une activité d'avitaillement multi-énergies sur le site de l'aérodrome, êtes-vous :

- Favorable au développement de ces activités
- Défavorable au développement de ces activités

9/ Concernant la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque) sur l'aérodrome, la CCM envisage de la développer en faisant progressivement muter les bâtiments en hangars photovoltaïques, mais sans artificialiser les sols. Êtes-vous :

- Favorable au développement du photovoltaïque sur tous les espaces possibles de l'aérodrome, bâtis comme non bâtis
- Favorable au développement du photovoltaïque, mais uniquement sur les hangars existants
- Défavorable au développement du photovoltaïque

Tourner la page SVP



POURSUITE DES ACTIVITÉS EXISTANTES

10/ Concernant l'activité de loisir et de compétition « voltige » sur l'aérodrome, que les élus de la CCM souhaitent voir arrêter eu égard aux nuisances sonores engendrées, êtes-vous :

- Favorable au maintien de cette activité
 Défavorable au maintien de cette activité

11/ Concernant l'activité de loisir « vol à voile » sur l'aérodrome, êtes-vous :

- Favorable au maintien de cette activité
 Défavorable au maintien de cette activité

12/ Concernant l'activité de loisir « aéromodélisme » sur l'aérodrome, êtes-vous :

- Favorable au maintien de cette activité
 Défavorable au maintien de cette activité

13/ Concernant l'activité de formation au vol à moteur sur l'aérodrome, êtes-vous :

- Favorable au maintien de cette activité
 Défavorable au maintien de cette activité

14/ Concernant l'activité de vol à moteur « loisir » sur l'aérodrome, êtes-vous :

- Favorable au maintien de cette activité
 Défavorable au maintien de cette activité

OBSERVATIONS

Vos observations et remarques générales sur l'aérodrome :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE

Homme Femme

Âge

Commune de résidence

Vous êtes usager de l'aérodrome :

Oui Non

La propriété et la gestion de de l'aérodrome Bordeaux-Léognan-Saucats ont été transférées par l'État à la Communauté de communes de Montesquieu en 2007.

Ce questionnaire a pour objectif de guider les choix qui seront faits concernant les orientations stratégiques de cet aérodrome, présentées dans le magazine L'esprit communautaire #80 - octobre.

**MERCI DE
LE RETOURNER
avant le
15 novembre 2023**

PAR COURRIER
en déposant cette page à
la Communauté de Communes
de Montesquieu :
**1 allée Jean Rostand
33650 Martillac**

en envoyant vos réponses par
courrier gratuitement (ne pas
mettre de timbre) à l'adresse :
**RAISON SOCIALE
AUTORISATION 18219
33659 MARTILLAC**

Merci pour votre participation !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU
1 allée Jean Rostand 33650 Martillac
Tél. 05 57 96 01 20 - contact@cc-montesquieu.fr
www.cc-montesquieu.fr